

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION SUR VOIRIE COMMUNALE**Eclairage public – 10 rue de l'Estuaire****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CORSEPT**

Vu l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, complétée par l'arrêté du 8 avril 2002, modifiée par l'arrêté du 11 février 2008 ;

Considérant la demande de M. PRUD'HOMME Cédric représentant l'entreprise Ouest Réseaux Services, ZA du Grand Moulin, rue des Meuniers 44270 LA MARNE en date du 24 mars 2021 ;

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement la circulation en raison des travaux à hauteur du 10 rue de l'Estuaire ;

ARRÊTE :

Article 1 : Du 5 mai au 4 juin 2021, au 10 de la rue de l'Estuaire, la circulation se fera par demi-chaussée et sera alternée par feux tricolores.

Article 2 : La fourniture, la pose, la dépose des barrages seront assurées par l'entreprise sous le contrôle des Services Techniques de Corsept.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié, affiché en mairie de Corsept et placardé aux extrémités du chantier.

Article 5 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loire-Atlantique (Compagnie de Saint-Brévin-Les-Pins), la Police Municipale, le responsable des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Corsept, le 30 avril 2021

Le Maire,

Hervé GENTES



Une copie conforme du présent arrêté sera adressée

- à l'entreprise ORS
- à la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Brévin-Les-Pins
- à la Police Municipale
- aux services techniques de Corsept

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois

MAIRIE DE CORSEPT

Tel : 02.40.27.51.96 | Fax : 02.40.27.72.45 | Mail : accueil@corsept.fr | Site Internet : www.corsept.fr